



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LOIR-ET-CHER

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Blois, le 11 JAN. 2006

AW/AC

☎ : 02.54.81.56.06

Fax : 02.54.81.55.92

F:\environ\ICPE\AUTORIS\lefevre-enrobésACR.doc

Monsieur Jean-Pierre LEFEVRE
21 route de la Vallée du Loir
CHICHERAY

41100 PEZOU

RECOMMANDE AVEC A.R.

Monsieur,

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, pour notification, une copie conforme de l'arrêté préfectoral vous accordant l'autorisation d'exploiter, au nom de la société ENROBES ACR, une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur le territoire de la commune de MOREE.

Malgré l'opposition manifestée à l'encontre de ce projet par l'intermédiaire de l'Association "Comité de Défense de l'Environnement de Morée", j'ai en effet considéré, eu égard aux éléments de votre dossier, notamment de l'étude d'impact, et à l'ensemble des avis émis pendant la procédure d'instruction, que l'activité en cause pouvait être effectivement autorisée, sous réserve du strict respect des prescriptions de l'arrêté ci-joint.

Je vous rappelle que cet arrêté doit être affiché de façon visible dans l'établissement. En outre, en vue de l'information des tiers, un avis sera inséré par mes soins et à vos frais, dans deux journaux diffusés dans le département.

Je vous saurais gré de me tenir informé des conditions de mise en service de l'installation.

Je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet,

Pierre FOUËSSEL